

Plage et terrain de camping de Chalezeule - Exploitation de la buvette-restaurant-épicerie - Saison 1993

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le droit d'exploiter la buvette-restaurant-épicerie de la plage et du terrain de camping de Chalezeule avait fait l'objet, pour les saisons 1987 à 1992 d'une concession au profit de Besançon Traiteur Services, association qui a pour but de faciliter l'insertion professionnelle et sociale de personnes en difficulté.

Il est proposé de prolonger cette expérience à caractère social qui permettra à une quinzaine de personnes de bénéficier d'une expérience professionnelle en concédant cette année encore, à titre gratuit, le droit d'exploitation de la buvette-restaurant-épicerie à cette même association.

Sur proposition de la Municipalité, le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir avec l'Association Besançon Traiteur Services sur la base du cahier des charges dressé à cet effet.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.